

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 10–13 novembre 2014**

## **RAPPORTS D'ÉVALUATION**

**Point 6 de l'ordre du  
jour**

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.2/2014/6-A/Add.1**

30 septembre 2014

ORIGINAL: ANGLAIS

### **RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/PAM DU DISPOSITIF DE COORDINATION DU MODULE MONDIAL D'ACTION GROUPEE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES (2009–2014)**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, RMP*:	M. C. Kaye	tél.: 066513-2197
Conseiller principal pour les programmes, OM**:	M. G.C. Cirri	tél.: 066513-3677
Conseiller pour les programmes, RMPP***:	M. C. Martino	tél.: 066513-3576

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Division de la gestion et du suivi de la performance

\*\* Département de la gestion des opérations

\*\*\* Sous-Division de la gestion de la performance et de l'établissement de rapports

## CONTEXTE

1. Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation conjointe FAO/PAM du dispositif de coordination du module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire dans le cadre des interventions humanitaires (2009–2014). Cette réponse a été établie conjointement par le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'équipe mondiale d'appui du module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire.
2. La direction se félicite de constater que, dans l'ensemble, le dispositif de coordination mis en place dans les pays et au niveau local a été utile aux organisations participantes puisqu'il leur a permis, entre autres avantages, d'élargir la couverture des services humanitaires. Les mécanismes de coordination évalués ont contribué de manière positive et systématique à faciliter la constitution de réseaux et à créer un climat de confiance; à réduire les chevauchements d'activités; à améliorer la notification des données; et, dans certains cas, à établir et diffuser de nouvelles normes.
3. L'évaluation a aussi permis de mettre en évidence les contraintes qui empêchent ces mécanismes de fonctionner de façon optimale. Sont en cause principalement: un manque de clarté quant aux priorités opérationnelles; une intégration et une participation insuffisantes des pouvoirs publics et des organisations nationales et locales; des niveaux d'engagement et des capacités variables selon les organismes chefs de file; un appui irrégulier au dispositif de coordination de la part des donateurs; et une définition peu claire des rôles et des responsabilités.
4. La direction est globalement d'accord avec les conclusions et les recommandations issues du rapport succinct d'évaluation, et note qu'il faudra que le dialogue se poursuive entre les organismes chefs de file et dans l'ensemble du mécanisme d'action groupée afin de définir les responsabilités et les modalités de mise en œuvre. Le plan de travail du module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire pour 2015–2016 donne suite à plusieurs de ces recommandations.
5. Les mesures prévues et leurs délais de mise en œuvre sont présentés dans le tableau ci-après.

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/PAM DU DISPOSITIF DE COORDINATION DU MODULE MONDIAL D'ACTION GROUPEE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES**

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><b>Recommandation 1: Sensibiliser le Comité permanent interorganisations à la nécessité de réviser les exigences types à l'échelle du système, et l'aider dans cette tâche, afin que les processus prennent moins de temps et soient davantage axés sur les aspects opérationnels.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fournir aux chefs d'organismes du Comité permanent interorganisations et aux groupes de travail de celui-ci un retour d'information sur l'expérience acquise dans le domaine des protocoles de coordination pour les situations d'urgence de niveau 3, et aider à rendre ces protocoles plus légers et plus réalistes et à faire en sorte qu'ils soient davantage axés sur les avantages opérationnels.</li> <li>➤ Sensibiliser le Comité permanent interorganisations à la nécessité de réviser les exigences types applicables aux situations d'urgence autres que celles de niveau 3.</li> </ul>	<p>Responsables de haut niveau de la FAO et du PAM et directeurs des programmes d'urgence</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>Une analyse sera nécessaire afin de déterminer les protocoles qui doivent être simplifiés.</p> <p>Le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et les organismes chefs de file coordonnent leur action avec les organismes pertinents du Comité permanent interorganisations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres modules mondiaux d'action groupée. Après un examen du cycle de programmation humanitaire et la mise en œuvre du Programme transformateur en 2013/14, les protocoles du Comité permanent interorganisations ont été mis à jour, et des directives sur la planification stratégique des interventions et le module de référence pour la coordination sectorielle y ont été ajoutées afin de les rendre plus efficaces et plus utiles sur le plan opérationnel. Ces protocoles pourront être de nouveau révisés après un examen général des leçons tirées des situations d'urgence de niveau 3.</p> <p>L'expérience acquise dans le cadre des interventions, y compris les situations d'urgence de niveau 3, a contribué au processus d'examen de l'action humanitaire; les enseignements tirés de celui-ci continueront d'être mis à profit pour une plus grande efficacité. Les organismes chefs de file préconisent une amélioration de la coordination et des protocoles au niveau stratégique par l'entremise de leurs représentants auprès de l'équipe de haut niveau chargée de la mise en œuvre du Programme transformateur et des organismes concernés.</p>	<p>Fin 2014</p> <p>En cours</p>



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/PAM DU DISPOSITIF DE COORDINATION DU MODULE MONDIAL D'ACTION GROUPÉE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES**

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><b>Recommandation 2: Assurer un meilleur encadrement des équipes de coordination et renforcer leurs capacités afin que la priorité soit donnée aux activités de type opérationnel.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Veiller à ce que les activités de coordination soient définies en fonction de la demande, adopter une approche participative, utiliser des modèles adéquats et définir clairement le programme d'activités et l'objectif.</li> <li>➤ Renforcer les activités dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse et l'utilisation des données, y compris l'évaluation des besoins et leur analyse, l'analyse des interventions, l'analyse des lacunes et leur correction;</li> <li>- la fonction normative des mécanismes de coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire, s'agissant par exemple de l'établissement de normes, de l'élaboration de directives, de la formation, et de la définition d'approches communes;</li> <li>- l'apprentissage mutuel/commun;</li> <li>- la constitution de réseaux/le renforcement de la confiance.</li> </ul> </li> <li>➤ Assurer un meilleur encadrement des équipes de coordination dans les pays et au niveau local et leur donner des indications plus précises afin de les aider à satisfaire aux exigences à l'échelle du système et à se concentrer sur des questions pertinentes d'ordre opérationnel.</li> </ul>	<p>Équipes de coordination Équipe mondiale d'appui</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Toutefois, si les activités doivent être définies en fonction de la demande, la coordination doit aussi avoir des résultats conformes au module de référence pour la coordination du Comité permanent interorganisations. Afin de renforcer les capacités de coordination, les organismes chefs de file et l'équipe mondiale d'appui doivent accroître la visibilité du module d'action groupée parmi les divisions/départements, les bureaux régionaux et de pays des organisations et la communauté des donateurs.</p> <p>Les organismes chefs de file renforceront les activités d'analyse des données et d'évaluation des besoins en utilisant des outils comme le Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire. Le déploiement du nouvel instrument de gestion de l'information du module d'action groupée va permettre d'améliorer la planification stratégique des interventions en fonction des besoins ainsi que leur mise en œuvre, et de mobiliser davantage de ressources. Le module mondial d'action groupée a constitué un groupe de travail qui doit faciliter l'accès aux outils d'évaluation et d'analyse des interventions et les faire connaître, et diffuser les meilleures pratiques afin que les interventions visant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance soient plus utiles, de meilleure qualité et plus rapides:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les outils pédagogiques élaborés par le module d'action groupée, par exemple le module d'apprentissage en ligne et la formation des coordonnateurs, contribueront à rendre plus clair le rôle des mécanismes de coordination auprès des parties prenantes.</li> <li>➤ Les concertations régulières au sein du module mondial d'action groupée et des organismes chefs de file contribuent à l'apprentissage commun. Les interactions fréquentes entre les coordonnateurs et les gestionnaires de l'information seront l'occasion de partager les expériences et les approches. Les réunions semestrielles et les contacts périodiques avec les partenaires internationaux du module d'action groupée renforcent la diffusion de l'information, facilitent l'apprentissage et stimulent le réseautage.</li> </ul>	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/PAM DU DISPOSITIF DE COORDINATION DU MODULE MONDIAL D'ACTION GROUPÉE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES**

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les équipes de coordination du module d'action groupée auront à leur disposition des dossiers d'information et pourront compter sur le soutien de l'équipe mondiale d'appui, sous réserve de la disponibilité des capacités et des ressources. Les organismes chefs de file apportent de leur côté un soutien programmatique et analytique lorsqu'il y a lieu.</li> </ul>	
<p><b>Recommandation 3: Renforcer les capacités de l'équipe mondiale d'appui et améliorer la préparation des équipes déployées afin d'assurer de meilleures capacités de coordination.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer les capacités de l'équipe mondiale d'appui et son aptitude à encadrer les équipes de coordination dans les pays et à déployer ses propres membres en situations d'urgence, en sollicitant des fonds auprès des donateurs, en affectant des ressources de base de l'organisme chef de file et en faisant appel à des agents détachés par les organisations partenaires.</li> <li>➤ Donner systématiquement des directives aux équipes nouvellement déployées et leur fournir un kit de démarrage pour la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire.</li> <li>➤ Réduire les activités de formation générale, renforcer l'encadrement et l'accompagnement et dispenser une formation mieux ciblée.</li> <li>➤ Élaborer une stratégie solide en matière de ressources humaines à l'intention des coordonnateurs des interventions en matière de sécurité alimentaire et des gestionnaires de l'information.</li> <li>➤ Déployer les membres de l'équipe de coordination sur des périodes plus longues et renforcer la participation d'agents nationaux aux activités de coordination.</li> <li>➤ Renforcer l'apprentissage au sein des équipes de coordination.</li> </ul>	<p>Organismes chefs de file Équipe mondiale d'appui Départements des ressources humaines du PAM et de la FAO</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les organismes chefs de file appliquent déjà la plupart des mesures préconisées. Le caractère imprévisible des financements au niveau mondial et des bureaux de pays a des incidences considérables sur le renforcement des capacités et le déploiement du personnel, et constitue un défi majeur pour l'amélioration de la coordination.</p> <p>Grâce à l'internalisation des activités du module d'action groupée, les organismes couvrent désormais 50 pour cent des dépenses annuelles de l'équipe mondiale d'appui, mais le soutien des donateurs reste très limité malgré les actions de sensibilisation menées. Afin de renforcer les ressources humaines dont le module d'action groupée peut avoir besoin, les organismes chefs de file ont accru en 2014 la participation de leurs agents à la formation des coordonnateurs, et ils ont fait intervenir le module mondial d'action groupée dans des situations d'urgence concernant des régions où des programmes étaient en cours. Cela devrait permettre de disposer d'une plus grande réserve de personnel susceptible d'être affecté au module d'action groupée et donc de faire moins appel à des consultants.</p> <p>Les dossiers d'information du module d'action groupée sont disponibles en ligne. L'équipe mondiale d'appui donne désormais de manière plus systématique des directives au personnel déployé.</p> <p>En 2014, l'équipe mondiale d'appui a lancé une nouvelle formation destinée aux coordonnateurs du module d'action groupée dans les situations d'urgence de niveau 3; une nouvelle formation visant les gestionnaires de l'information vient de commencer. L'équipe mondiale d'appui renforcera l'encadrement et l'accompagnement, sous réserve de la disponibilité des capacités et des ressources.</p> <p>Cette approche stratégique renforcée des ressources humaines et de la coordination du module d'action groupée a pour but de constituer un fichier de coordonnateurs et de gestionnaires de</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>Deux cours de formation en 2014; un en 2015</p> <p>Fin 2014</p>



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/PAM DU DISPOSITIF DE COORDINATION DU MODULE MONDIAL D'ACTION GROUPÉE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES**

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
		<p>l'information qualifiés susceptible d'être complété par les partenaires mondiaux et de réserve en cas d'intensification des déploiements et des détachements de personnel. Les organismes chefs de file apportent leur soutien dans le cadre des accords de partenariat de réserve existants et en recrutant de nouveaux partenaires.</p> <p>L'équipe mondiale d'appui utilise plusieurs mécanismes pour favoriser l'apprentissage au sein des équipes du module d'action groupée: groupes de travail, activités de formation, analyse des leçons tirées de l'expérience, etc.</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p>
<p><b>Recommandation 4: Consolider les mécanismes de coordination sous pilotage national et/ou renforcer la participation des acteurs gouvernementaux aux mécanismes de coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire afin d'en assurer une meilleure appropriation au niveau national et une durabilité accrue.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer le rôle des modules d'action groupée et des organismes chefs de file en matière de mesures de préparation, y compris pour la réalisation d'évaluations informelles de la capacité des pouvoirs publics et l'élaboration de scénarios pour un élargissement à plus grande échelle de l'appui fourni aux activités de coordination.</li> <li>➤ Faire une utilisation plus efficace des contacts déjà établis entre les organismes chefs de file et les pouvoirs publics afin de faciliter les liens avec le mécanisme de coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire.</li> <li>➤ Procéder rapidement à la planification de stratégies de transition et de sortie, examiner régulièrement les mesures de coordination mises en œuvre et mettre en place des activités de développement des capacités institutionnelles nationales, le cas échéant.</li> <li>➤ En collaboration avec les coordonnateurs de l'aide humanitaire et les équipes d'action humanitaire dans les pays, renforcer les liens avec les acteurs du développement et leurs activités, en particulier aux fins du développement des capacités.</li> </ul>	<p>Bureaux de pays et bureaux régionaux de la FAO et du PAM</p> <p>Équipes de coordination</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les organismes chefs de file sont engagés dans des activités de préparation aux situations d'urgence conformes aux principes du Comité permanent interorganisations en la matière, et ils s'efforcent de renforcer le rôle du module d'action groupée.</p> <p>Les bureaux de pays des organismes chefs de file collaborent avec le module d'action groupée et le font participer aux activités de préparation aux situations d'urgence au niveau national, régional et mondial. Ils faciliteront les relations entre les membres du module d'action groupée et leurs homologues nationaux de manière que le rôle du module d'action groupée soit bien compris par les pouvoirs publics et que ceux-ci puissent éventuellement remplir ce rôle si les conditions le permettent.</p> <p>Les orientations du Comité permanent interorganisations relatives aux stratégies de transition et de redressement rapide seront intégrées aux activités de renforcement des capacités. Les besoins de développement des capacités à long terme seront pris en compte dans les programmes de pays des organismes. Les contraintes de financement freinent les activités de renforcement des capacités. Les organismes chefs de file fourniront un soutien pendant la transition entre les modules d'action humanitaire groupée et les mécanismes de coordination sous pilotage national.</p> <p>Les organismes chefs de file participent aux équipes d'action humanitaire et aux équipes de pays des Nations Unies, et préconisent d'établir des liens plus étroits entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement.</p>	<p>Achevé</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/PAM DU DISPOSITIF DE COORDINATION DU MODULE MONDIAL D'ACTION GROUPÉE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES**

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><b>Recommandation 5: Assurer une participation plus importante des organisations de la société civile nationales et locales et des acteurs humanitaires non traditionnels à la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Exercer une action de sensibilisation accrue auprès des acteurs humanitaires non traditionnels, au Siège et au niveau régional.</li> <li>➤ Faire une utilisation plus efficace des contacts déjà établis par les organismes chefs de file et les membres du mécanisme de coordination avec les organisations de la société civile et les acteurs humanitaires non traditionnels.</li> <li>➤ Adopter une stratégie de coordination plus ascendante et davantage orientée vers le terrain, afin de recenser les acteurs concernés.</li> <li>➤ Offrir des avantages concrets, en fonction de la demande, aux organisations de la société civile locales et aux acteurs humanitaires non traditionnels, et leur demander de fournir des contributions ou des apports spécifiques.</li> <li>➤ Adapter les modèles de coordination et les voies de communication aux besoins et aux préférences de la société civile locale et des acteurs non traditionnels.</li> </ul>	<p>Sous-divisions du PAM et de la FAO chargées des partenariats et des relations avec les donateurs Bureaux régionaux du PAM et de la FAO Équipes de coordination</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les efforts visant à intensifier la collaboration avec les acteurs humanitaires non traditionnels doivent être ciblés et conformes au droit humanitaire international et à ses principes.</p> <p>Les organismes chefs de file feront appel à leurs unités chargées des partenariats et de la mobilisation des ressources et à leurs bureaux de liaison pour accroître leur action de sensibilisation auprès des acteurs humanitaires non traditionnels.</p> <p>Les modules d'action groupée des pays étudient de nouveaux mécanismes de coordination au niveau national qui prennent en compte les besoins de la coordination au niveau infranational et intermodulaire.</p> <p>Le module mondial d'action groupée et les organismes chefs de file fournissent aux modules d'action groupée des pays des outils et des orientations qui doivent leur permettre d'établir une stratégie et des programmes axés sur les personnes et de répondre aux vulnérabilités et aux besoins liés à la problématique hommes-femmes, à la protection, à l'âge, au handicap et à la responsabilité envers les populations affectées à tous les stades de l'intervention d'urgence.</p>	<p>Fin 2015</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>





**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/PAM DU DISPOSITIF DE COORDINATION DU MODULE MONDIAL D'ACTION GROUPÉE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES**

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><b>Recommandation 6: Prendre des mesures afin d'assurer une participation plus suivie des organismes chefs de file à la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire et de renforcer leurs capacités d'appui dans ce domaine, et préconiser un engagement accru des donateurs en faveur de ce dispositif.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Redoubler d'efforts afin que les bureaux régionaux et les bureaux de pays des organismes chefs de file assument la responsabilité de veiller à ce que des ressources humaines adéquates soient affectées à la coordination et d'adopter une approche coordonnée dans le cadre de leurs propres opérations, par exemple en tenant mieux compte de ces aspects dans l'évaluation des résultats et en inscrivant la coordination dans le programme des séances de réflexion organisées au niveau régional et mondial.</li> <li>➤ Renforcer la présence de la FAO dans les pays et sur le terrain dans les situations d'urgence, y compris en mettant en place des mécanismes de préfinancement ou en les renforçant, en cas de besoin.</li> <li>➤ Sensibiliser les donateurs à la nécessité d'éclairer leurs décisions en accordant une plus grande attention aux analyses effectuées, aux priorités fixées et aux normes établies par les mécanismes de coordination.</li> <li>➤ Sensibiliser les donateurs à la nécessité d'apporter un soutien financier aux équipes de coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire, à la mise en œuvre de solutions flexibles en matière de coordination et aux activités menées dans ce domaine, le cas échéant.</li> <li>➤ Élaborer des scénarios types pour les frais de coordination dans différents contextes.</li> </ul>	<p>Hauts responsables de la FAO et du PAM Directeurs des bureaux régionaux et des bureaux de pays Équipe mondiale d'appui</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les mesures ci-après sont subordonnées à la disponibilité de ressources financières.</p> <p>Les organismes chefs de file feront en sorte que les bureaux régionaux et les bureaux de pays prennent mieux conscience de leurs responsabilités en matière de coordination du module d'action groupée et des besoins qui en découlent – ressources, personnel, sensibilisation, communication, etc. Les résultats du module d'action groupée sont maintenant insérés dans les mécanismes d'évaluation des performances.</p> <p>La FAO a renforcé ses capacités d'intervention en cas d'urgence en décentralisant les opérations au niveau des bureaux extérieurs; le Directeur général a publié un bulletin sur les urgences de niveau 3 qui définit clairement les responsabilités, les moyens d'intervention d'urgence et le financement. Le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement est souvent utilisé à l'appui des priorités du module d'action groupée.</p> <p>Les organismes chefs de file sollicitent des fonds auprès des donateurs et élaborent des stratégies de mobilisation de ressources avec l'équipe mondiale d'appui.</p> <p>Les organismes chefs de file veillent à ce qu'un personnel suffisant soit affecté à la coordination – coordination générale du module d'action groupée, coordination au niveau infranational, gestion de l'information, établissement des rapports et systèmes d'information géographique – en fonction des besoins recensés et de l'ampleur de l'intervention. Les modes opératoires normalisés du module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire comprendront des scénarios types pour les frais de coordination.</p>	<p>En cours</p> <p>Achevé</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>Mars 2015</p>



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/PAM DU DISPOSITIF DE COORDINATION DU MODULE MONDIAL D'ACTION GROUPÉE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES**

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><b>Recommandation 7: Travailler en collaboration avec le Comité permanent interorganisations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres modules d'action groupée afin de définir plus clairement les rôles et les responsabilités de chacun au sein du cadre de coordination et pour promouvoir la mise en place de mécanismes de coordination plus efficaces.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaborer des modèles permettant d'établir des liens entre les mécanismes de coordination par secteur et par zone géographique, moyennant par exemple la mise en place de modules d'action groupée à l'échelon national, d'un nombre restreint de modules fusionnés au niveau des pôles de coordination principaux et d'activités de coordination intégrées par zone géographique au niveau local.</li> <li>➤ Continuer de renforcer les liens entre les mécanismes de coordination dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi qu'avec d'autres modules d'action groupée, par exemple ceux pour la santé et pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et veiller à ce que les outils de gestion de l'information employés par les différents modules soient bien compatibles, comme la matrice 4W.</li> <li>➤ Répartir les responsabilités pour la coordination des activités relatives aux moyens d'existence et des programmes de transferts d'espèces et de bons dans différents scénarios.</li> <li>➤ Assurer un meilleur respect des directives relatives à la question transversale du relèvement rapide.</li> </ul>	<p>PAM, FAO et chefs d'organismes du Comité permanent interorganisations</p> <p>Directeurs des programmes d'urgence</p> <p>Équipe mondiale d'appui</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les directeurs des programmes d'urgence des organismes membres du Comité permanent interorganisations étudient la possibilité de mettre en place des mécanismes de coordination plus structurés entre les modules d'action groupée, y compris des réunions mondiales périodiques, si possible:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le module mondial d'action groupée est à la recherche de modèles et de dispositifs de coordination adaptés à chaque contexte.</li> <li>➤ Des efforts sont faits pour renforcer la coordination intersectorielle, en particulier avec les modules d'action groupée en matière de nutrition et de santé, ainsi qu'avec le module WASH (eau, assainissement et hygiène pour tous), et les pratiques en vigueur dans les pays, notamment au Soudan du Sud, sont passées en revue. Le nouvel outil de gestion de l'information du module d'action groupée mis au point avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres modules d'action groupée tient compte de la nécessité d'assurer la compatibilité des données et d'autres problèmes liés à l'établissement des rapports.</li> <li>➤ Les responsabilités relatives aux activités touchant les moyens d'existence et aux programmes de transferts d'espèces et de bons sont propres au contexte et doivent être envisagées non seulement au sein du module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, mais aussi entre les différents modules.</li> <li>➤ Le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et les organismes chefs de file travaillent en coordination avec le module mondial d'action groupée en matière de redressement rapide afin de mettre en œuvre les recommandations formulées par les chefs d'organismes du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer les mécanismes de redressement rapide et de coordination. Les deux organismes chefs de file sont membres du conseil stratégique consultatif du module mondial d'action groupée en matière de redressement rapide et appuient l'intégration généralisée des orientations du Comité permanent interorganisations dans les activités des modules d'action groupée.</li> </ul>	<p>En cours</p> <p>Achevé</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>



---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
WASH	eau, assainissement et hygiène pour tous